

Guide du volleyball de club

Pour les joueuses, les joueurs et les familles

Le présent document est une traduction de la version anglaise de ce guide. En cas de divergence de sens, la version anglaise prévaut.

Qu'est-ce que le volleyball de club?

- Le volleyball de club offre aux joueuses et aux joueurs la possibilité de s'entraîner et de faire de la compétition au sein d'équipes de club adaptées à différents niveaux de jeu. On compte plus de 80 clubs partout en C.-B. Pour trouver un club approuvé par Volleyball BC dans votre région, consultez volleyballbc.org/play/youth/indoor/club-volleyball, section « Coordonnées des clubs » (Club Contacts).
- La saison de volleyball de club se déroule de janvier à mai, et de nombreux clubs tiennent leurs camps de sélection de novembre à décembre. Tout au long de la saison, les équipes de club participent à des tournois qui mènent aux Championnats provinciaux (Provincial Championships) en avril et en mai. Vous trouverez plus d'information sur les dates importantes et le calendrier à volleyballbc.org/club-volleyball.
- Le volleyball de club est offert aux garçons et aux filles dans les catégories 12U–18U. Ce ne sont pas tous les clubs qui ont une équipe dans chaque groupe d'âge. Assurez-vous de bien comprendre les règlements propres à chaque catégorie d'âge, car les types de matchs, les règles de remplacement axées sur le développement et les exigences relatives aux positions varient selon l'âge de l'athlète. Volleyball BC fixe ces règlements chaque année, et vous les trouverez dans le Manuel des clubs (Club Handbook), publié à chaque saison.
- Volleyball BC est l'organisme directeur provincial qui encadre le volleyball de club en Colombie-Britannique. Tout club, joueur, entraîneur ou arbitre qui souhaite participer au volleyball de club doit être membre de Volleyball BC, satisfaire à certaines exigences et respecter les politiques et les pratiques de Volleyball BC.
- Les clubs de volleyball sont des organisations indépendantes. Toutefois, les clubs qui participent à la saison de volleyball de club présentent chaque année une demande d'adhésion à Volleyball BC. Pour que son adhésion soit approuvée, un club doit satisfaire à certains critères et accepter de reconnaître et de respecter l'ensemble des politiques, processus et procédures de Volleyball BC. Les clubs doivent signer un protocole d'entente (Memorandum of Understanding) avec Volleyball BC et fournir certains éléments exigés pour leur fonctionnement, comme une politique de remboursement, une politique sur les conflits d'intérêts, une procédure de traitement des plaintes indiquant une personne-ressource, ainsi que des codes de conduite pour les athlètes, les entraîneurs et les parents.
- Volleyball BC indique également le statut organisationnel de chaque club (p. ex. organisme sans but lucratif, organisation non constituée en personne morale, entreprise, etc.) dans la liste des clubs (volleyballbc.org/play/youth/indoor/club-volleyball).

- **REMARQUE IMPORTANTE** : En dehors du volleyball de club, les autres activités offertes par un club (p. ex. camps, cliniques, entraînement privé) peuvent NE PAS être reconnues officiellement ni assurées par Volleyball BC. Veuillez vous renseigner auprès du club au sujet de ces activités et de la façon dont il assure la sécurité des participants.
- Chaque année d'adhésion, chaque athlète peut rechercher le club ou l'équipe qui convient le mieux à son développement et à ses objectifs.
- Il incombe à toutes les parties – club, athlètes et familles – d'honorer tous les engagements prévus dans les politiques et processus de Volleyball BC ainsi que dans les politiques et processus propres au club.

Que dois-je prendre en compte au moment de choisir un club?

La Colombie-Britannique compte plus de 80 clubs de volleyball, chacun ayant sa propre organisation et sa propre culture. Lorsque vous cherchez un club de volleyball, vous devriez déterminer celui qui vous convient le mieux. N'oubliez pas que vous êtes le consommateur et que vous achetez un produit : il vous incombe de savoir ce que vous achetez et de vous assurer que vous êtes heureux de faire partie du club.

Les athlètes et les familles ont le droit de se renseigner sur les clubs qui les intéressent et de communiquer avec la personne appropriée au sein du club pour toute question sur le programme. Voici quelques questions ou éléments importants à prendre en compte lorsque vous cherchez un nouveau club :

Culture

- Quelles sont les valeurs du club? Quelles valeurs recherchez-vous dans un club? Les clubs et les équipes n'ont pas tous les mêmes priorités ni les mêmes objectifs généraux derrière leurs valeurs. Prenez le temps de réfléchir à ce que votre athlète espère retirer de son expérience en club avant de prendre une décision finale.
- Demandez-vous si les valeurs affichées par le club correspondent à ses actions. Nous inscrivons nos enfants à des sports pour contribuer à forger leur caractère, et nous avons besoin que les leaders sportifs appliquent les mêmes principes que ceux que nous souhaitons voir nos enfants apprendre et adopter.

Organisation

- Depuis combien de temps le club existe-t-il? Comment le club est-il structuré? S'agit-il d'une entreprise enregistrée ou d'un organisme sans but lucratif? Le club a-t-il un conseil d'administration? Les membres du conseil d'administration jouent-ils aussi d'autres rôles au sein du club? Il n'existe pas une seule « bonne » façon de fonctionner; toutefois, vous devriez faire vos recherches et comprendre les avantages et les inconvénients des différents modèles au moment de choisir votre club. C'est votre argent que vous dépensez, et vous devez être un consommateur averti.

- Le club a-t-il établi des processus et des procédures clairement affichés sur son site Web? Le fonctionnement du club est-il conforme aux politiques, processus et procédures de Volleyball BC? Vous pouvez consulter le site Web de VBC pour en obtenir la liste complète.
- Existe-t-il un processus clair de traitement des plaintes? Celui-ci devrait prévoir un intermédiaire tiers, qui n'a pas de lien direct avec le conseil d'administration, la personne-ressource principale ou l'entraîneur-chef. Il pourrait s'agir d'une direction d'école, d'un avocat, d'un membre d'un conseil d'administration, d'un gérant d'équipe, etc. Le processus devrait désigner une personne ou une organisation qui agira comme contact direct pour les participants en cas de règlement de différends.
- Quel niveau de participation est exigé des parents? Cela peut comprendre des exigences de collecte de fonds, la tenue du pointage ou d'autres tâches bénévoles.

Entraînement

- Qui sont les entraîneurs? Quelle est la philosophie d'entraînement? Les actions de l'entraîneur sont-elles conformes à la philosophie énoncée?
- Avez-vous parlé à d'anciens athlètes du club? Comment s'est déroulée leur expérience? Combien d'athlètes voyez-vous revenir au club d'année en année? Assurez-vous de tenir compte du rôle que l'ancien athlète occupait dans l'équipe, car cela peut influencer les commentaires qu'il vous donne. Votre expérience en club vous est propre, mais vous renseigner sur les expériences passées peut souvent vous éclairer sur des choses que vous « auriez aimé savoir » avant de les découvrir par vous-même.
- Les heures d'entraînement conviennent-elles à l'horaire de notre famille et/ou à la participation à d'autres activités ou sports? Le club soutient-il les athlètes multisports et la participation aux sports scolaires? Chaque athlète participe au volleyball de club dans son propre contexte. Si vous avez d'autres activités qui sont aussi importantes pour vous, vous devriez trouver un club, un entraîneur ou une équipe qui soutiendra vos autres intérêts.

Frais et obligations financières

- Qu'est-ce qui est inclus dans les frais du club? Voici quelques exemples d'éléments pouvant faire partie des frais du club et sur lesquels vous pouvez vous renseigner. Il revient à chaque athlète et à chaque famille de déterminer quels éléments sont importants pour eux.
 - L'hébergement à l'hôtel est-il inclus? Sinon, s'attend-on à ce que vous logiez dans un hôtel en particulier ou avec les membres de l'équipe?
 - Un transport d'équipe est-il inclus?
 - Combien d'entraînements par semaine sont inclus? Combien de terrains par équipe sont prévus pour les entraînements? Quelle est la durée des entraînements? Ont-ils lieu selon un horaire régulier?
 - Des services en sciences du sport sont-ils inclus, comme la musculation et le conditionnement physique, la nutrition ou la psychologie sportive?
 - Y a-t-il d'autres éléments, comme des photos d'équipe ou des activités?
 - Des tournois hors concours ou d'autres déplacements sont-ils inclus?

- L'équipement et les uniformes de l'équipe sont-ils inclus?
- Quelle est la politique de remboursement ou la politique financière du club? Les clubs ont droit au respect de toutes les obligations financières. Les athlètes qui s'engagent envers un club pour la saison s'engagent à assumer toutes les responsabilités financières exigées par le club. Les familles ne devraient pas s'engager envers un club si elles ne sont pas en mesure de respecter ces obligations. VBC n'intervient pas dans les questions financières entre les clubs et les athlètes. La politique financière et de remboursement du club aura toujours préséance.

Quelles considérations liées à la sécurité dois-je connaître?

La sécurité est de la plus haute importance pour Volleyball BC, et nous nous efforçons de faire en sorte que tous les participants vivent une expérience de volleyball sécuritaire et positive en Colombie-Britannique. Les abus, la maltraitance et les pratiques non sécuritaires n'ont pas leur place dans notre communauté du volleyball.

Volleyball BC s'engage à créer un milieu sportif sécuritaire et accueillant. À cette fin, tous les clubs et tous les participants au volleyball de club doivent respecter et remplir les exigences suivantes :

- Accepter de respecter le Code de conduite et d'éthique (Code of Conduct and Ethics).
- Appliquer le principe des « Environnements ouverts et observables » (Open and Observable Environments) afin de s'assurer qu'un athlète ne se retrouve jamais seul avec une personne en position d'autorité, comme un entraîneur.
- Comprendre la différence entre les comportements appropriés et inappropriés dans le volleyball.
- Veiller à ce que tous les responsables du club aient fait l'objet d'un filtrage et soient des membres approuvés de Volleyball BC avant de participer à toute activité du club avec des athlètes : les entraîneurs, le personnel, les bénévoles et les arbitres sont tenus d'obtenir une vérification du casier judiciaire (Criminal Record Check) tous les 3 ans, de remplir un Formulaire de déclaration de filtrage (Screening Disclosure Form) chaque année et de suivre la formation Sport sécuritaire (Safe Sport).
- Signaler tout abus ou toute maltraitance à ITP Sport (integritycounts.ca), une tierce partie indépendante qui traite les plaintes liées au harcèlement, à la discrimination et aux abus.

Pour en savoir plus sur le travail de Volleyball BC visant à assurer la sécurité dans le volleyball, consultez notre page Web sur le sport sécuritaire (volleyballbc.org/safe-sport).

Les parents et les personnes responsables jouent un rôle important pour protéger leurs enfants contre la maltraitance et pour amener les organisations sportives à rendre des comptes. En tant que parent ou personne responsable, vous avez le droit de poser des questions sur les mesures qu'un club prend pour créer un milieu sécuritaire pour les jeunes :

Étape 1 : Apprenez à connaître l'organisation

- Que savez-vous de l'histoire de l'organisation, de ses objectifs pour les jeunes et de sa philosophie?
- Avez-vous visité l'organisation?
- Quelle impression en avez-vous retenue?
- L'organisation fait-elle preuve de transparence lorsqu'on lui pose des questions sur le sport sécuritaire?
- L'organisation a-t-elle une politique de porte ouverte pour répondre aux préoccupations?

Étape 2 : Posez des questions

- Outre les vérifications du casier judiciaire, quel est votre processus de filtrage pour l'embauche de personnel et/ou de bénévoles?
- Quel type de formation sur le sport sécuritaire votre personnel et/ou vos bénévoles reçoivent-ils?
- Avez-vous un code de conduite pour le personnel et les bénévoles qui précise les attentes relatives aux limites entre les jeunes et les adultes?
- Quelles sont vos politiques et procédures pour signaler des préoccupations ou des inconduites?
- Comment votre organisation gère-t-elle les inconduites de la part du personnel ou des bénévoles?

Étape 3 : Examinez la façon dont les risques sont gérés

Posez des questions précises sur la façon dont les risques sont gérés dans le cadre d'activités qui peuvent comprendre :

- Le transport des jeunes
- Les moments en tête-à-tête avec des jeunes
- Les besoins liés au changement de vêtements et à la douche
- Les voyages avec nuitée
- La communication avec les jeunes en dehors des activités du programme (p. ex. textos, courriels, réseaux sociaux)
- Renseignez-vous sur la façon dont l'organisation communique les problèmes ou les préoccupations aux parents lorsqu'un incident ou une situation survient

Étape 4 : Continuez à vous impliquer

- Enseignez à votre enfant les notions de sécurité personnelle.
- Soyez présent et impliqué dans les activités de votre enfant. Portez attention à ses interactions avec les responsables.

- Prenez régulièrement des nouvelles de votre enfant et créez des occasions pour qu'il puisse exprimer ses sentiments, raconter ses histoires et partager ses opinions et son point de vue sur ses expériences.
- Soyez très attentif aux changements de comportement. Montrez l'exemple en respectant des limites appropriées entre adultes et jeunes. Aidez votre enfant à développer un sens des limites saines en respectant ses limites, en arrêtant les personnes qui tentent de ne pas les respecter et en corrigeant votre enfant lorsqu'il commence à manquer de respect envers les autres.
- Apprenez à connaître les amis et les autres parents de l'organisation.
- Soyez attentif aux interactions inappropriées entre adultes et jeunes, et remettez-les en question. Faites part de vos préoccupations à l'organisation en les lui signalant.

Quels comportements devraient m'inquiéter?

- Une communication avec votre enfant qui dépasse le rôle de l'adulte et qui n'a pas lieu dans le contexte de l'expérience sportive. Par exemple, faire des appels téléphoniques personnels à votre enfant.
- Des interactions inappropriées avec votre enfant qui vont au-delà du rôle de cette personne dans le volleyball. Par exemple, offrir à votre enfant de le raccompagner personnellement en voiture sans autorisation.
- Un comportement qui inquiéterait toute personne qui en serait témoin.
- Un comportement qui embarrasse ou humilie votre enfant, ou qui lui fait honte.
- Un contact physique avec votre enfant qui le ou la met mal à l'aise, qui ne respecte pas des limites raisonnables ou qui n'est pas approprié au contexte de la situation.
- Des limites inappropriées avec votre enfant, des comportements sexualisés (p. ex. propos à caractère sexuel, regards insistants, flirt) ou des touchers qui mettent l'enfant et/ou d'autres personnes mal à l'aise.

Si vous avez des préoccupations, parlez-en à votre club de volleyball ou à l'organisateur du programme.

Que dois-je faire si le comportement d'une personne au sein d'un club me préoccupe?

Si la préoccupation concerne les règlements administratifs, les règles, les politiques et/ou les procédures de Volleyball BC, veuillez écrire à l'adresse suivante : reporting@volleyballbc.org.

Si la préoccupation concerne des politiques ou des procédures propres au club, communiquez avec votre club et suivez ses politiques établies en matière de résolution de conflits.

Si la plainte ou la demande concerne de la maltraitance, une inconduite, de la discrimination, de la violence, de l'intimidation ou du harcèlement, communiquez avec ITP Sport

(integritycounts.ca), une tierce partie indépendante qui traite les plaintes liées au sport sécuritaire.

Qu'est-ce que la signature anticipée (Early Signing)?

Afin de tenir compte de la loyauté entre les athlètes et les clubs et de la favoriser, les athlètes de retour sont autorisés à signer de nouveau avec le club de volleyball en salle de l'année précédente pendant la période de signature anticipée (Early Signing Period). La signature anticipée est permise uniquement pour les athlètes des catégories 15–18U. Ce ne sont pas tous les clubs qui choisissent de s'en prévaloir.

La période de signature anticipée est fixée chaque année par Volleyball BC et se déroule habituellement de la mi-septembre au début de novembre.

Les clubs déclarent à Volleyball BC tous les athlètes avec qui ils ont conclu une signature anticipée, et une liste est publiée sur le site Web de VBC une fois la période de signature anticipée terminée.

Les athlètes qui signent de façon anticipée avec leur club n'ont pas à participer au camp de sélection de ce club. De plus, ils ne peuvent pas participer aux camps de sélection d'autres clubs.

Les athlètes qui se prévalent de la signature anticipée n'ont aucune garantie quant à :

- Leur placement dans une équipe précise (sauf si l'équipe a été précisée par le club).
- Leur temps de jeu.

Les athlètes et les clubs qui se prévalent de la période de signature anticipée s'engagent l'un envers l'autre pour au moins une saison :

- Les athlètes qui ne respectent pas leur engagement seront inadmissibles à la compétition pour le reste de la saison.
- Les clubs qui ne respectent pas leur engagement feront l'objet de sanctions de la part de Volleyball BC.

À quoi dois-je m'attendre pendant les camps de sélection?

Les clubs tiennent habituellement des camps de sélection pour pourvoir les places dans leurs équipes. Les dates de ces camps varient selon la catégorie d'âge et le club, mais ils ont généralement lieu de la mi-novembre ou de la fin novembre jusqu'à la mi-décembre. Les camps de sélection des clubs doivent avoir lieu pendant les périodes indiquées par Volleyball BC pour l'année d'adhésion en cours.

Les clubs ne peuvent pas exiger que les athlètes participent à des camps de sélection en dehors des dates de sélection publiées comme condition pour être sélectionnés dans un club ou une équipe.

L'inscription aux camps de sélection se fait individuellement auprès des clubs, et non auprès de Volleyball BC. Veuillez consulter la page Coordonnées des clubs (volleyballbc.org/play/youth/indoor/club-volleyball) pour trouver les sites Web des clubs qui vous intéressent, et communiquez directement avec ces clubs pour obtenir plus d'information.

Certains clubs peuvent choisir de ne pas tenir de camp de sélection. Si vous avez des questions sur les places dans l'alignement ou sur les équipes disponibles, veuillez communiquer directement avec les clubs.

Les clubs exigent habituellement des frais pour participer à leur camp de sélection. Les frais de sélection ne font pas partie des frais de club de l'athlète.

Participer au camp de sélection d'un club n'équivaut pas à jouer pour ce club et ne crée pas d'engagement à le faire.

Les athlètes et les familles ont droit à une information complète de la part du club sur le processus de sélection.

Les athlètes et les familles ont le droit de participer à n'importe quel camp de sélection de club. Les athlètes peuvent participer à plusieurs camps de sélection s'ils le souhaitent.

Un camp de sélection peut se dérouler en une seule séance ou en plusieurs séances réparties sur différents jours. Les clubs ont le droit d'exiger des frais de sélection, et les camps de plusieurs séances peuvent coûter plus cher que ceux d'une seule séance.

La participation à un camp de sélection ne devrait pas être conditionnelle à la participation à des entraînements facultatifs pendant la saison morte.

Les clubs n'organisent pas tous le même type de camp de sélection. Renseignez-vous sur le type de camp auquel vous participez et sur les détails concernant l'équipe en posant des questions :

- Combien de temps ou combien de jours dure le camp de sélection?
- Le club cherche-t-il à recruter l'athlète pour une équipe précise ou pour n'importe quelle équipe du club pour laquelle l'athlète est admissible selon son âge?
- Le club a-t-il déjà signé de nouveau certains athlètes, ou part-il de zéro, avec toutes les positions ouvertes?
- Le club considère-t-il l'athlète pour n'importe quelle équipe du club, y compris la « meilleure » équipe de son groupe d'âge, ou certaines équipes sont-elles déjà complètes?

Si l'une ou l'autre des réponses fournies par le club vous met mal à l'aise, c'est peut-être signe que vous devriez continuer à chercher. Si un club semble agir sans avoir votre intérêt à cœur, vous devriez en tenir compte dans vos décisions. De nombreux programmes de qualité sont offerts partout dans notre province. Nous souhaitons que chaque athlète, chaque famille et chaque club soient satisfaits des décisions prises pendant les camps de sélection.

Les athlètes et les familles ont le droit d'être informés de leur statut le plus tôt possible une fois que le club a pris une décision concernant l'athlète. Dans le cas des camps de sélection de plusieurs jours, les athlètes ont le droit de connaître leur statut le plus tôt possible. Les athlètes

ne devraient pas être tenus de participer à des journées supplémentaires d'un camp de sélection si, sur le plan du développement, ils ne conviennent pas à l'équipe. Compte tenu de la nature délicate de cette information, les athlètes ont le droit qu'elle leur soit communiquée de façon confidentielle.

Les athlètes qui ont accepté l'offre d'un club DOIVENT cesser de participer aux camps de sélection d'autres clubs et informer ces autres clubs de leur intention.

À quoi dois-je m'attendre en ce qui concerne les offres des clubs?

Pendant ou après les camps de sélection, un club peut vous faire une offre pour une place dans une équipe.

Volleyball BC fixe chaque année la date de signature des offres (Offer Signing Date), soit la date limite à laquelle les athlètes peuvent accepter officiellement une place au sein d'un club. Ces dates varient selon le groupe d'âge, mais se situent habituellement entre la fin novembre et la mi-décembre. Un club peut offrir une place aux athlètes à tout moment après le début de son camp de sélection et avant la date de signature des offres. Un club ne peut faire des offres qu'aux athlètes inscrits à son camp de sélection.

Toutes les offres faites aux athlètes doivent être présentées au moyen de la lettre normalisée prévue à cette fin, la Lettre d'offre de VBC aux athlètes de club (VBC Club Athlete Offer Letter). Un athlète est réputé avoir accepté une offre dès qu'il signe la Lettre d'offre de VBC aux athlètes de club ou qu'il paie une partie de ses frais de club.

Si vous recevez une offre d'un club, le club ne peut retirer cette offre qu'après 18 h le jour de la date de signature des offres.

Si vous recevez une offre d'un club et que vous choisissez de l'accepter, une fois que vous avez signé le formulaire, celui-ci constitue un contrat qui vous lie, vous et le club, et par lequel vous vous engagez l'un envers l'autre pour la totalité d'une saison.

Voici quelques points à prendre en compte concernant les offres :

- Les athlètes et les familles ont le droit de choisir n'importe quel club sans subir de pression de la part des représentants du club et sans risque de conséquences ou de représailles. Les représentants du club ou de l'équipe peuvent communiquer avec les athlètes uniquement entre 16 h et 21 h en semaine et entre 8 h et 21 h la fin de semaine, à moins que l'athlète ait accepté une offre de se joindre à leur club. Les représentants du club ou de l'équipe peuvent communiquer avec les parents ou tuteurs en tout temps. Les clubs ne devraient pas faire pression sur les athlètes pour qu'ils acceptent une offre ou un engagement. Si un club fait pression sur vous pour que vous acceptiez une offre, c'est peut-être signe que ce club ne vous convient pas.
- Selon les pratiques exemplaires, les athlètes devraient connaître l'entraîneur, l'équipe et la catégorie d'âge pour lesquels ils s'engagent. Les athlètes ont également le droit de poser des questions sur toute offre reçue afin de mieux comprendre l'engagement qu'ils prennent.

Si cette information n'est pas fournie au moment de la signature, l'athlète a le droit de se retirer de son engagement lorsque l'information devient disponible.

- Les questions d'un athlète au sujet de son offre ne devraient pas porter sur son temps de jeu ou sa position éventuels, car ces facteurs évoluent au cours de la saison et ne peuvent pas être prédits. Les équipes et les athlètes évoluent avec le temps; la croissance et le changement sont inévitables.
- Les clubs ont le droit de connaître votre réponse à leur offre dès que vous savez si vous l'acceptez. Cela influe sur leur planification et sur la nécessité d'offrir une place à d'autres athlètes. Accumuler les offres n'est juste pour personne.
- Les athlètes et les familles qui acceptent l'offre d'un club DOIVENT cesser de participer aux camps de sélection d'autres clubs et informer les autres clubs (ceux aux camps de sélection desquels ils ont participé ou qui leur ont déjà offert une place) de leur intention d'accepter l'offre d'un autre club.

Qu'entend-on par « recrutement »?

Volleyball BC applique une politique de tolérance zéro en matière de recrutement (volleyballbc.org/play/youth/indoor/club-volleyball) afin que tous les participants vivent une expérience positive. Cela signifie que les représentants d'un club – comme les entraîneurs, les administrateurs, le personnel d'équipe, les parents et les tuteurs – ne sont autorisés en aucun temps à communiquer avec des athlètes d'un autre club que le leur dans le but de les recruter.

Les représentants d'un club sont autorisés à envoyer une communication directe à un athlète seulement si l'athlète a joué pour le club la saison précédente, si l'athlète est inscrit au camp de sélection de leur club ou si l'athlète n'était inscrit auprès d'aucun club la saison précédente.

La « Communication directe » (Direct Communication) désigne un message personnalisé, individuel et/ou ciblé qu'un représentant de club adresse à un athlète ou à un groupe d'athlètes en particulier. La Communication directe avec des athlètes d'un autre club n'est permise en aucun temps. La « Communication indirecte » (Indirect Communication) est permise : il s'agit d'un message non personnalisé d'un représentant de club qui est soit accessible au grand public, soit une réponse à une demande qui ne fournit pas plus d'information que celle qui est accessible à tous les athlètes.

Les athlètes et leur famille sont encouragés à contribuer au processus de recrutement en veillant au respect de la politique et des lignes directrices en matière de recrutement et, dans la mesure du possible, en réglant les infractions mineures (involontaires et intentionnelles). Tous les membres de Volleyball BC devraient être vigilants face aux infractions qui placent des athlètes dans des situations inconfortables ou qui menacent leur santé ou leur sécurité, ou qui procurent à un club un avantage concurrentiel par rapport à un autre.

Pour toute question sur la politique de recrutement, écrivez à dcaughran@volleyballbc.org.

Que se passe-t-il si je ne reçois pas d'offre?

Malheureusement, ce ne sont pas tous les athlètes qui recevront une offre pour jouer au volleyball de club. Le volleyball de club est très compétitif, et la plupart des clubs n'ont qu'une ou deux équipes par groupe d'âge.

Volleyball BC n'a aucun mot à dire sur le choix des athlètes à qui les clubs font des offres, sur les endroits où les clubs exercent leurs activités, sur les groupes d'âge qu'ils offrent ni sur le nombre d'équipes qu'ils choisissent d'avoir. Toutes ces décisions relèvent du club.

Si vous n'avez pas reçu d'offre, mais que vous aimeriez continuer à jouer au volleyball, envisagez les options suivantes :

- Consulter la page Programmes jeunesse de notre site Web (volleyballbc.org/play/youth/indoor/youth-programs) pour voir les programmes que Volleyball BC pourrait offrir.
- Demander aux clubs de votre région s'ils offrent des cliniques et des camps au cours de l'année.
- Communiquer avec le fournisseur d'activités récréatives de votre localité pour savoir s'il offre des programmes de volleyball.

Liens utiles

Ressource	Adresse Web
Volleyball BC – Pages Web sur le volleyball de club	volleyballbc.org/club-volleyball
Volleyball BC – Liste des clubs approuvés	volleyballbc.org/play/youth/indoor/club-volleyball (section Coordonnées des clubs)
Volleyball BC – Championnats provinciaux	volleyballbc.org/club-volleyball/provincial-championships
Volleyball Canada – Championnats nationaux	volleyball.ca/en/volleyball-canada-domestic-events
Volleyball BC – La sécurité dans le volleyball	volleyballbc.org/safe-sport

Principaux contacts

Région ou sujet	Courriel
Région du Lower Mainland	lm@volleyballbc.org
Vallée du Fraser	fv@volleyballbc.org
Okanagan	okanagan@volleyballbc.org
Île de Vancouver	island@volleyballbc.org
Nord	north@volleyballbc.org
Kootenays	kootenays@volleyballbc.org
Adhésion	members@volleyballbc.org

www.volleyballbc.org